

**KEYRUS**

**Société Anonyme au capital de 4.319.467,50 €.**

**Siège Social : 155, rue Anatole France – 92300 Levallois Perret**

**400 149 647 RCS Nanterre**

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 20 MAI 2016

*Résultats des votes*

**A TITRE ORDINAIRE**

QUORUM A TITRE ORDINAIRE :

20% soit 3.094.823 actions

ACTIONNAIRES PRESENTS, REPRESENTES OU AYANT VOTES PAR CORRESPONDANCE :

10 186 464 actions soit 65,83 % des actions

pour 20 289 559 voix soit 78,57% des voix

<b>Résolution n°1</b>	<i>Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2015</i>	Adoptée à la majorité
<b>Résolution n°2</b>	<i>Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2015</i>	Adoptée à la majorité
<b>Résolution n°3</b>	<i>Affectation des résultats</i>	Adoptée à la majorité
<b>Résolution n°4</b>	<i>Conventions réglementées et engagements visés aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce</i>	Adoptée à la majorité
<b>Résolution n°5</b>	<i>Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Claude Benmussa</i>	Adoptée à la majorité
<b>Résolution n°6</b>	<i>Jetons de présence pour l'exercice 2016</i>	Adoptée à la majorité
<b>Résolution n°7</b>	<i>Autorisation à donner au conseil d'administration d'opérer sur les actions de la Société</i>	Adoptée à la majorité

## A TITRE EXTRAORDINAIRE

QUORUM A TITRE EXTRAORDINAIRE :

25% soit 3.868.529 voix

ACTIONNAIRES PRESENTS, REPRESENTES OU AYANT VOTES PAR CORRESPONDANCE :

10 186 464 actions soit 65,83 % des actions

pour 20 289 559 voix soit 78,57% des voix

<b>Résolution n°8</b>	<i>Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société</i>	Adoptée à la majorité.
<b>Résolution n°9</b>	<i>Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société, dans le cadre d'une offre au public conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce</i>	Adoptée à la majorité
<b>Résolution n°10</b>	<i>Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé), conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce</i>	Adoptée à la majorité
<b>Résolution n°11</b>	<i>Autorisation donnée au conseil d'administration pour fixer le prix d'émission, dans la limite annuelle de 10% du capital social, en cas d'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce</i>	Adoptée à la majorité
<b>Résolution n°12</b>	<i>Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, conformément à l'article L.225-135-1 du Code de commerce</i>	Adoptée à la majorité
<b>Résolution n°13</b>	<i>Délégation de compétence donnée au conseil d'administration en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce</i>	Adoptée à la majorité
<b>Résolution n°14</b>	<i>Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par l'émission d'actions réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, conformément à l'article L. 225-138-1 du Code de commerce</i>	Rejetée à la majorité
<b>Résolution n°15</b>	<i>Plafond global des autorisations d'émission en numéraire</i>	Adoptée à la majorité
<b>Résolution n°16</b>	<i>Délégation de pouvoirs donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, conformément à l'article L. 225-130 du Code de commerce</i>	Adoptée à la majorité

<b>Résolution n°17</b>	<i>Délégation de pouvoirs donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital, dans la limite de 10 % du capital de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce</i>	Adoptée à la majorité
<b>Résolution n°18</b>	<i>Délégation de pouvoirs donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société, conformément à l'article L. 225-148 du Code de commerce</i>	Adoptée à la majorité
<b>Résolution n°19</b>	<i>Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce</i>	Adoptée à la majorité
<b>Résolution n°20</b>	<i>Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce</i>	Adoptée à la majorité
<b>Résolution n°21</b>	<i>Délégation de compétence octroyée au conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des bons autonomes de souscription d'actions au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce</i>	Adoptée à la majorité
<b>Résolution n°22</b>	<i>Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital de la Société par voie d'annulation de tout ou partie de ses propres actions</i>	Adoptée à la majorité